

Procédure d'accompagnement par le service handicap d'un apprenti (e) ou stagiaire en situation de Handicap

RECRUTEMENT

← ÉTAPE 01

- Dossier de candidature (mention handicap coché par la famille) et transmise au Service Handicap.
- Entretien avec le futur apprenti (e)/stagiaire + positionnement.
- Mettre en place la RQTH (si besoin)
- Vérifier la validité de la RQTH
- Rechercher une entreprise handi-accueillante (mise en relation avec le chargé de développement)
- Dialoguer/informer l'entreprise du handicap (avec l'accord de l'apprenti(e) et/ou de la famille).
- Évaluer les besoins de l'apprenti (e) RQTH : établissement d'un plan d'adaptation.



ÉTAPE 02 → ENTREE EN FORMATION

- Passage du test roc pour les entrants
- Sensibilisation aux handicaps
- Entretien individuel suite aux résultats du test roc.
- Proposition de dossier d'aménagements d'épreuves et de soutien.
- Proposition d'outils pédagogiques à destination de l'équipe éducative et des apprenants.
- Présentation du service handicap pendant les réunions des maîtres d'apprentissage + courrier



EN FORMATION

← ÉTAPE 03

- Communication aux responsables de formation des résultats des tests ROC et des entretiens individuels.
- Communication à la vie de l'apprentie et à l'équipe pédagogique des apprentis suivis par le service handicap.
- Partage du tableau des aménagements d'épreuves à l'équipe pédagogique.
- Mise en place du soutien, des ateliers par l'AESH aux RQTH + tableau de progression.
- Mise à jour du tableau des heures attribuées à l'apprenti(e) RQTH.
- Communication : une newsletter est établie mensuellement
- Bilan de la semaine au CFA réalisé avec chaque apprenti (e) RQTH et anticipation des besoins de la prochaine alternance
- Accompagnement dans les épreuves formatives et certificatives des apprenti(e)s à besoins par l'AESH (attestations)
- Présentation des outils DYS (DYS'Cussion) aux formateurs et apprenti(e)s;
- inclusion IME (entreprise et CFA)
- Visite du service handicap en collectivité ou en entreprise pour le suivi du jeune.
- Point bilan de formation des apprenti(e)s survient.



ÉTAPE 04 → FIN DE FORMATION

- Entretien individuel sur leur projet professionnel (insertion, poursuite d'études) et mise en relation avec les acteurs (mission locale, CAP emploi...)
- Accompagnement des apprenti(e)s dans les centres d'examens par l'AESH.
- Proposition d'orientation en entreprises adaptées en fonction des profils

